

S'INSCRIRE A UNE FORMATION

Une formation vous intéresse

- Contactez l'ADEFA pour recevoir le dossier d'inscription par mail ou adressez-nous directement votre demande :** adefabtp34@orange.fr – téléphone : 04.99.77.22.82
- Vous souhaitez faire une demande de prise en charge ?**
 - Prise en charge par un organisme de financement (Constructys, FAFCEA, autres) : vérifiez à quel organisme vous êtes rattaché, vous pouvez contacter l'ADEFA pour la demande de prise en charge si celle-ci est à faire auprès de Constructys ou du FAFCEA, pour les autres organismes de financement merci de vous rapprocher directement de ceux-ci
 - Pour une prise en charge totale par POLE EMPLOI, après avoir interrogé votre conseiller sur la possibilité de financement de leur part, merci de prendre contact avec l'ADEFA qui prendra toutes vos coordonnées pour déposer le devis directement sur votre espace.
- Renvoyez nous le dossier d'inscription en privilégiant l'envoi par mail des documents**
 - votre bulletin complété en entier, signé et tamponné
 - le questionnaire de positionnement rempli (si la formation l'exige)
- Envoyez par courrier les chèques**
 - le chèque de règlement de la totalité de la formation (si vous n'avez pas de prise en charge ou du règlement partiel en cas d'accord de subrogation et s'il persiste un reste à charge) ; **ce chèque n'est encaissé qu'à l'issue de la formation**
En fonction de votre affiliation, vous trouverez sur la note jointe sur les possibilités de financement et le reste à charge sur le coût pédagogique de la formation
 - le chèque de caution ; ce chèque est restitué dès l'encaissement de l'organisme financeur en cas de subrogation de paiement ou au moment de la facturation si vous n'avez pas de prise en charge financière.

Extrait de nos conditions de vente

« 1. Inscription / Caution

- 1.1 Toute inscription n'est prise en compte qu'à réception du règlement relatif à la formation et du chèque de caution.
- 1.2 La caution versée au moment de l'inscription du stagiaire a pour utilité de confirmer l'inscription du stagiaire qui, en cas d'absence injustifiée, permet d'indemniser le formateur et les frais fixes administratifs engagés par l'ADEFA BTP. La caution est restituée au stagiaire en cas de participation à la totalité du stage, au prorata temporis en cas d'absence partielle.

Les motifs légitimes d'absence sont : maladie (justifiée par un arrêt de travail) ; accident de la circulation lors du trajet ; motif non inhérent au stagiaire, mais justifiant de son absence (courrier justificatif). »

ATTENTION VOTRE INSCRIPTION N'EST VALIDEE QU'APRES RECEPTION DU BULLETIN D'INSCRIPTION, DU REGLEMENT DE LA FORMATION ET DU CHEQUE DE CAUTION

5. Confirmation du stage

- A réception de votre dossier complet, vous recevrez la confirmation de votre inscription (convention de stage à nous retourner signée et tamponnée) **IMPERATIVEMENT**
- Dès le minimum de stagiaires requis pour le maintien de la session, vous recevrez la convocation de formation

6. Après la formation, vous recevrez les documents de stage :

- Le certificat de réalisation,
- La facture si vous n'avez pas de prise en charge ou si vous aviez un reste à charge
- L'attestation de réussite ou d'échec (si concerné)
- Pour les personnes qui ont fait une demande auprès de Constructys pour la prise en charge financière, n'oubliez pas de leur envoyer la facture proforma complétée (document déposé par Constructys dans le dossier sur votre espace egestion) ainsi que les éléments demandés